



**ULTIMATE COLLÉGIAL
CONFÉRENCE SUD-OUEST
Règlements de ligue 2024-2025**

MISE À JOUR : 2024.09.21

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU	3
ARTICLE 2 – COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	3
2.1 Nombre maximum d'étudiants-athlètes sur le formulaire d'engagement	3
2.2 Nombre minimum d'étudiants-athlètes pour débiter une partie	3
2.3 Personnel d'équipe.....	3
ARTICLE 3 – LES RENCONTRES	3
3.1 Durée des rencontres	3
3.2 Prolongation.....	4
3.3 Partie arrêtée	4
ARTICLE 4 – FORMAT DE JEU	4
4.1 Remplacement de joueurs.....	4
4.2 Amorcer ou reprendre le jeu	4
ARTICLE 5 – ÉQUIPEMENT	4
5.1 Disque.....	4
5.2 Uniformes.....	4
ARTICLE 6 – SYSTÈME DE POINTAGE	5
ARTICLE 7 – DEVOIRS DU COLLÈGE HÔTE	5
ARTICLE 8 – ADMISSIBILITÉ (05-24)	5
ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES	5
9.1 Championnat régional	5
9.2 Classement de l'esprit du jeu (09-24).....	6
ARTICLE 10 – COLLÈGES PARTICIPANTS (2024)	6
10.1 Saison régulière.....	6
10.2 Éliminatoires.....	6
10.3 Championnat régional	8
ARTICLE 11 – ÉQUIPES D'ÉTOILES	8
ARTICLE 12 – CRÉDITS D'ORGANISATION (09-24)	8

ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la [Fédération québécoise d'Ultimate \(FQU\) 5v5 changement au point](#), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

ARTICLE 2 – COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

2.1 Nombre maximum d'étudiants-athlètes sur le formulaire d'engagement

Une équipe peut inscrire un maximum de vingt (20) étudiants-athlètes.

Tout étudiant-athlète inscrit officiellement sur le formulaire d'engagement d'une équipe et qui perd son admissibilité ne peut pas être remplacé sur la liste. Il y a exception pour les étudiants-athlètes qui diplôment à la suite de la session d'automne.

2.2 Nombre minimum d'étudiants-athlètes pour débiter une partie

Le nombre minimum d'étudiants-athlètes inscrits sur la feuille d'alignement officielle est de cinq (5) pour débiter une partie de ligue, de séries éliminatoires ou du championnat régional.

Une équipe doit être composée d'un minimum de trois (3) garçons et de deux (2) filles pour débiter une partie de saison régulière, de séries éliminatoires ou du championnat régional.

2.3 Personnel d'équipe

Le personnel qui accompagne une équipe au banc des joueurs sera composé d'un maximum de trois (3) personnes.

Une personne responsable de l'équipe devra être identifiée. Cette personne ne peut être un joueur qui participe à la partie.

ARTICLE 3 – LES RENCONTRES

3.1 Durée des rencontres

La partie se déroulera en deux (2) demies de vingt-cinq (25) minutes chacune, soit cinquante (50) minutes au total.

La fin d'une partie se terminera au sifflet du responsable de plateau.

3.2 Prolongation

S'il y a égalité à la fin d'une partie, les équipes devront terminer avec un point ultime. Les équipes continuent la partie jusqu'à ce qu'un point se produise.

3.3 Partie arrêtée

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant la fin de la 1re demie, la partie devra être rejouée au complet;
- Si la partie est arrêtée après la mi-temps, le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

ARTICLE 4 – FORMAT DE JEU

4.1 Remplacement de joueurs

La section 8.A.1 de la version de la FQU 5v5 changement au point est enlevée et remplacée par la section 8.A.1 des règles d'[Ultimate Grand Montréal \(UGM\) 5c5 changement à la volée](#).

4.2 Amorcer ou reprendre le jeu

Il n'y a pas de lancer d'engagement après un point. Les sous-sections 9.B.1 et 9.B.2 de la version de la FQU 5v5 changement au point sont enlevées et remplacées par les sous-sections 9.B.1 et 9.B.2 des règles d'[Ultimate Grand Montréal \(UGM\) 5c5 changement à la volée](#).

ARTICLE 5 – ÉQUIPEMENT

5.1 Disque

Le disque utilisé lors des rencontres sera celui désigné comme disque officiel par Ultimate Canada.

Chaque équipe devra fournir ses disques.

5.2 Uniformes

Si une équipe n'a pas la bonne couleur d'uniforme (pâle-receveur/foncé-visiteur), cette équipe devra porter un dossard. De plus, elle devra elle-même fournir les dossards. Si les deux (2) équipes ont des uniformes foncés et que les couleurs ne portent pas à confusion, les équipes pourront garder ces uniformes.

ARTICLE 6 – SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage pour le classement sera le suivant :

- Victoire : Deux (2) points;
- Défaite : Zéro (0) point.

ARTICLE 7 – DEVOIRS DU COLLÈGE HÔTE

- 7.1 Il devra s'assurer que le terrain respecte les normes du règlement de sécurité de la fédération au niveau des dimensions du terrain :
 - Largeur du terrain : 30 mètres;
 - Longueur de la surface de jeu (excluant les zones de buts) : 46 mètres;
 - Longueur des zones de buts : 10 mètres (5 mètres minimum).
- 7.2 Il devra voir à ce que le terrain soit sécuritaire en tout point, clairement identifié et s'assurer d'avoir une distance de deux (2) mètres entre les lignes de côté et tout obstacle autour du terrain.
- 7.3 Il verra à ce que le terrain soit disponible trente (30) minutes avant l'heure du début de la partie.
- 7.4 Il devra identifier un responsable de plateau.
- 7.5 Il devra fournir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir soixante (60) minutes avant le début de la partie ou du tournoi.
- 7.6 Il devra s'assurer que tous les formulaires de l'esprit du jeu ont été remplis.

ARTICLE 8 – ADMISSIBILITÉ (05-24)

Pour la saison 2024-2025, chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiants nés avant le premier (1^{er}) octobre 2001.

ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES

9.1 Championnat régional

L'équipe qui remporte le championnat régional se verra remettre une (1) bannière de champions régionaux. Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront également remises (maximum de 20).

9.2 Classement de l'esprit du jeu (09-24)

- 9.2.1 L'équipe devra noter l'esprit du jeu de l'équipe adverse à partir du barème adapté « WFDF – Montreal Edition ».
- 9.2.2 La notation de l'adversaire doit se faire en équipe. Après chaque partie, il est important de discuter avec vos coéquipiers du ressenti sur les six (6) différents thèmes du barème. Pour chaque partie, [la notation de l'adversaire doit se faire via ce lien](#).
- 9.2.3 Les points de l'esprit du jeu seront comptabilisés dans un classement distinct. Le classement de l'esprit du jeu sera disponible sur le site web de la ligue au lien suivant : <https://rseq.ca/sports/ultimate/collegial/sud-ouest/formulaires-et-r%C3%A8glements/>.
- 9.2.4 Pour la saison 2024-2025, l'équipe ayant cumulé la plus haute moyenne de points de l'esprit du jeu par partie jouée recevra la bannière de l'éthique sportive. La récompense pour la saison à venir sera déterminée lors du comité de ligue annuel du mois de mai.
- 9.2.5 Une équipe ayant déclaré forfait au moins une fois durant la saison ne pourra se mériter le prix de l'esprit du jeu. Le cas échéant, le prix sera remis à l'équipe suivante au classement de l'esprit du jeu.

ARTICLE 10 – COLLÈGES PARTICIPANTS (2024)

Pour la saison 2024-2025, la ligue d'Ultimate mixte de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de neuf (9) équipes : André-Grasset, Bois-de-Boulogne, Jean-de-Brébeuf, Maisonneuve, Marianopolis, Sainte-Anne, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Laurent et Sherbrooke. Ces dernières sont regroupées dans une (1) section unique.

10.1 Saison régulière

La formule de compétition est la suivante : simple rotation pour un total de huit (8) rencontres par équipe.

10.2 Éliminatoires

À la suite des trois (3) tournois de la saison régulière, les équipes seront regroupées en deux (2) sections fermées de calibre (pool A et pool B). Il y aura un tournoi à la ronde opposant les positions 1 à 4 (pool A) ainsi qu'un tournoi à la ronde opposant les positions 5 à 9 (pool B). Uniquement les résultats des tournois à la ronde serviront à déterminer les rangs finaux en vue du championnat régional.

Éliminatoires 2024

<u>No.</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Visiteur</u>	<u>Receveur</u>	<u>Endroit</u>
Pool A	2024-10-27	12 : 30	2 ^e position	1 ^{re} position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	12 : 30	6 ^e position	7 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	12 : 30	9 ^e position	8 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool A	2024-10-27	13 : 40	3 ^e position	4 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	13 : 40	9 ^e position	5 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	13 : 40	7 ^e position	8 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool A	2024-10-27	14 : 50	4 ^e position	1 ^{re} position	Académie Sainte-Anne
Pool A	2024-10-27	14 : 50	3 ^e position	2 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	14 : 50	6 ^e position	5 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	16 : 00	8 ^e position	6 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	16 : 00	7 ^e position	9 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool A	2024-10-27	17 : 10	1 ^{re} position	3 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool A	2024-10-27	17 : 10	4 ^e position	2 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	17 : 10	8 ^e position	5 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	18 : 20	9 ^e position	6 ^e position	Académie Sainte-Anne
Pool B	2024-10-27	18 : 20	5 ^e position	7 ^e position	Académie Sainte-Anne

10.3 Championnat régional

Voici le format du championnat régional pour la saison 2024-2025 :

Championnat régional 2024					
No.	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Quart de finale	2024-11-03	À déterminer	7 ^e position reclassée	2 ^e position reclassée	Stade Alphonse-Desjardins
Quart de finale	2024-11-03	À déterminer	6 ^e position reclassée	3 ^e position reclassée	Stade Alphonse-Desjardins
Quart de finale	2024-11-03	À déterminer	5 ^e position reclassée	4 ^e position reclassée	Stade Alphonse-Desjardins
Demi-finale	2024-11-03	À déterminer	Gagnant QF reclassé	1 ^{re} position reclassée	Stade Alphonse-Desjardins
Demi-finale	2024-11-03	À déterminer	Gagnant QF reclassé	Gagnant QF reclassé	Stade Alphonse-Desjardins
Finale (bronze)	2024-11-03	À déterminer	Perdant demi-finale	Perdant demi-finale	Stade Alphonse-Desjardins
Finale (or)	2024-11-03	À déterminer	Gagnant demi-finale	Gagnant demi-finale	Stade Alphonse-Desjardins

ARTICLE 11 – ÉQUIPES D'ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleurs étudiants-es-athlètes de la ligue. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » qui est disponible sur la page web de la ligue au lien suivant : <https://rseq.ca/sports/ultimate/collegial/sud-ouest/formulaires-et-r%C3%A8glements/>.

ARTICLE 12 – CRÉDITS D'ORGANISATION (09-24)

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges organisateurs de tournois de saison régulière, de parties éliminatoires et du championnat régional : 50 \$ de l'heure plus 50 \$ pour une (1) heure pré-événement.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.